

PROJET ECO-MOBILITE

OPERATION ZOE

1 – C’EST QUOI ?

Une voiture électrique de type Renault ZOE mise en autopartage pour tous les habitants du Vercors Drômois au départ de La Chapelle en Vercors à la demi-journée, journée ou semaine.

2 – POURQUOI ?

Autopartage : Pour construire moins de voitures

Electrique : Pour moins polluer au quotidien

Zoe : Parce qu’adaptée au territoire en voiture secondaire

Covoiturage : Favorisé via l’Agenda en ligne

Territoire : Pour accompagner le C.T.E. du Royans-Vercors

3 – AVEC QUI ?

La Centrales Villageoises VercorSoleil : Elle fournit le véhicule et en assure les frais de gestion technique et d’assurance. Elle assure également la gestion administrative du projet dans sa phase d’élaboration et de mise en route en attendant la mise en place formelle du partenariat avec l’Office du Tourisme

La Communauté de Communes du Royans-Vercors : Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, la Communauté de Communes apporte son soutien au développement d’une voiture en autopartage dans un but expérimental permettant d’évaluer pratiquement les attentes des habitants pour ce modèle de mise en commun des moyens de déplacement.

La Commune de La Chapelle en Vercors : Elle met à disposition une place de stationnement réservée devant la Mairie et autorise la mise en place d’une prise de recharge électrique pour le véhicule connecté au réseau électrique de la mairie.

L’Office du Tourisme Royans-Vercors : Dans la phase opérationnelle du dispositif, l’Office du Tourisme sera en charge de la gestion administrative des réservations et des dossiers d’inscription au service d’autopartage.

L'association ADRETS : A travers le programme européen SMART VILLAGE, l'association ADRETS a intégré une page dédiée à l'agenda de réservation et à la mise en relation des usagers avec le gestionnaire au site XXXX mis en place pour la Communauté de Communes du Royans-Vercors. L'association ADRETS a également soutenu financièrement la mise en place du dispositif.

4 – COMMENT ?

Un habitant souhaitant réserver la voiture devra :

- **Lors de sa première participation au service :** Constituer un dossier d'inscription soit auprès de VercorSoleilL, soit de l'Office de Tourisme en présentant son permis de conduire, une pièce d'identité, un justificatif de domicile. Il remplira alors un Contrat Individuel de Mise à Disposition et signera également les Conditions Générales de Mise à Disposition. Il pourra également s'il le souhaite abonder une « cagnotte accident » qui lui permettra de diminuer la franchise d'assurance en cas d'accident. Une notice explicative du service et de la voiture lui sera lors remise. L'inscription au service est gratuite.
- **Pour réserver le véhicule :** Une fois inscrit, l'utilisateur pourra consulter l'agenda des réservations sur le site XXXX. Si la voiture est disponible sur le créneau souhaité, il pourra alors la réserver en cliquant sur un bouton de la page. Sa demande est alors envoyée aux personnes en charge de la gestion du véhicule qui lui enverront au plus vite une confirmation avec un code d'accès pour récupérer les clés dans le petit coffre fort situé près du point de stationnement du véhicule et mettront à jour l'agenda en ligne.
- **Pour utiliser le véhicule :** le jour réservé, la personne récupérera la clé de la voiture dans le petit coffre fort situé à côté de la voiture grâce à son code personnel reçu avec la confirmation. Il trouvera également la clé du coffret électrique permettant de débrancher le véhicule. Il fait alors le tour du véhicule pour s'assurer de son intégrité et sans action de sa part, valide ainsi que le véhicule ne présente aucun dommage visible.
- **Pour rendre le véhicule :** A l'issue de la période d'utilisation prévue, l'utilisateur ramène le véhicule à son emplacement, rebranche le véhicule afin qu'il soit chargé pour l'utilisateur suivant. Il remplit le journal de bord du véhicule en indiquant les kms parcourus et tout incident éventuel. Il range la clé de la voiture et celle du coffret de branchement dans le coffre fort grâce à son code personnel.
- **Facturation :** A la fin du mois, l'utilisateur recevra une facture comprenant toutes les mises à disposition qu'il aura effectué durant le mois. Si le véhicule a été utilisé dans un cadre professionnel, la facture pourra être adressée directement à l'employeur après accord écrit de ce dernier pour la prise en charge.